

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°15 du 18 avril 2008

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°10

DÉCISION N° 0-60043-2007/DEF/EMM/EMO
portant affectation de l'engin de débarquement d'infanterie et de chars « Sabre » (L 9051).

Du 28 février 2008

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine.*

DÉCISION N° 0-60043-2007/DEF/EMM/EMO portant affectation de l'engin de débarquement d'infanterie et de chars « Sabre » (L 9051).

Du 28 février 2008

NOR D E F B 0 8 5 0 5 4 0 S

Références :

- a) Lettre n° 336/DEF/EMA/EMP.1/-- du 26 février 2008 (n.i. BO) ;
- b) Lettre n° 105/ALFAN/ACT/-- du 29 mai 2007 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.7.

Référence de publication : BOC N°15 du 18 avril 2008, texte 10.

L'engin de débarquement d'infanterie et de chars (EDIC) *Sabre* (L 9051) est affecté de façon permanente au commandement des forces françaises du Cap-Vert (COMFOR CAP VERT) et basé à Dakar à compter du 1^{er} août 2008.

Ce bâtiment est placé sous le commandement organique du COMFOR CAP VERT, en sous ordre de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).

La catégorie d'affectation de son personnel est de deux ans avec famille.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral,
major général de la marine,*

Jacques LAUNAY.